



## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Georgette NALESSO et Charlotte THOMPSON. Messieurs Marc COLLIN, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
<b>Excusés :</b>	Messieurs Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Pierre JOUANNE et Anthony POCCARD-CHAPUIS. Madame Guillemette COUTTET.
<b>Absent :</b>	Monsieur Christian HEBERT.

---

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les procès-verbaux du 27 août et du 03 septembre 2018.

Le Maire procède ensuite aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

##### **1. Approbation de la convention d'assurance avec la SMACL**

Laurent TRESALLET explique que suite à la fin de l'échéance du contrat d'assurance, la SMACL nous propose de renouveler le contrat d'assurance pour assurer les dommages aux biens et aux véhicules à moteur, les accidents corporels, la protection juridique et la responsabilité civile.

Le montant de cette assurance était de 24 858,76 € en 2017. Avec ce nouveau contrat, le montant total des cotisations s'élèverait à 19 544 € avec la répartition suivante :

- responsabilité civile 2964.54 €
- individuelle accidents corporels 40 €
- protection juridique 612.08 €
- protection fonctionnelle 145.04 €
- dommages aux biens sans franchise 10 174.49 €
- véhicules à moteur sans franchise 7331.40 €
- auto collaborateurs 500.31 €

Le nouveau contrat d'assurance est proposé pour une durée de un an à partir de la date de la signature.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'assurance avec la SMACL dans les conditions précitées.

##### **2. Approbation de la convention avec l'association des parents d'élèves de Peisey pour la vente d'objets par le personnel du centre nordique pour la saison 2018 / 2019**

Comme chaque année, pour permettre la vente d'objets par les employés du site nordique pour le bénéfice de l'association des parents d'élèves de Peisey, il convient d'établir une convention entre l'association des parents d'élèves de Peisey et la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'association des parents d'élèves de Peisey pour la vente d'objets par le personnel du centre nordique pour la saison 2018 / 2019.

## **II/ FINANCES**

### **3. Approbation des tarifs de frais de secours de la SAP – Saison 2018 2019**

Comme chaque année, la SAP demande au conseil Municipal de valider les tarifs de frais de secours pour la saison 2018 /2019.

<b>LIBELLES</b>	<b>Tarifs 2017/2018 en €</b>	<b>Tarifs 2018/2019 en €</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>Tarifs 2017/2018 en €</b>	<b>Tarifs 2018/2019 en €</b>
Zone de front de neige	52	53	Recherches, Avalanches,....	Frais réels	Frais réels
Zone I – Rapprochée	211	219	Coût horaire M.O.P. secouriste	39	40
Zone II – Eloignée	379	381	Coût horaire chenillette *	188	190
Zone III – Hors Piste	738	740			
Zone IV – Technique non médicalisée	742	750	Coût horaire motoneige *	84	86

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs des frais de secours proposés par la SAP pour la saison 2018/2019.

### **4. Approbation du tarif de location d'un local situé au sein de l'Immeuble Neige et Soleil**

Laurent TRESALLET explique que la vente du local de Plan Peisey ne pourra être effective pour la prochaine saison d'hiver.

Il est donc proposé de louer ce local durant la prochaine saison d'hiver à Monsieur PRAT pour son activité de photographe dans les mêmes conditions tarifaires que la dernière saison, soit un loyer de 500 € par mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tarif de location du local situé au sein de l'Immeuble Neige et Soleil.

### **5. Approbation du tarif de location des locaux de l'ancienne Garderie à Plan Peisey**

Laurent TRESALLET rappelle que la société SKIMANQUE loue les locaux de l'ancienne Garderie pour un montant de 400 € mensuel.

La gérante a sollicité le Conseil municipal pour prolonger le bail dans les mêmes conditions tarifaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tarif de location des locaux de l'ancienne Garderie à Plan Peisey.

## **6. Définition des abattements et des exonérations des taxes locales directes**

Le Conseil municipal décide de ne pas délibérer et de ne pas modifier les abattements et les exonérations des taxes locales.

## **7. Approbation du tarif lié à la perte de clé électronique**

Afin de simplifier la gestion des clés d'accès aux bâtiments communaux, des verrous électroniques ont été installés sur un certain nombre de bâtiments. Ces verrous fonctionnent avec des clés électroniques, programmables à distance.

Etant donné la technologie de ces supports, chaque clé vaut 60 € TTC.

Ces clés sont destinées à être prêtées au personnel, aux élus, aux entreprises et aux associations dans le cadre de leurs activités. La première clé est prêtée gratuitement, en cas de perte le prêt d'une nouvelle clé sera facturé 60 €. Les cas de vol de clé seront traités au cas par cas.

Cette procédure est encadrée par la signature d'un formulaire qui informe le bénéficiaire des conditions du prêt.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à appliquer une participation financière de 60 € en cas de perte ou de non restitution de la clé.

## **III/ RESSOURCES HUMAINES**

### **8. Création d'un poste au service de restauration scolaire**

Dans le cadre de la création du service de restauration scolaire avec livraison de repas depuis la rentrée 2018, l'ATSEM a la charge de la gestion du temps du repas avec les enfants de petite et moyenne section.

L'effectif de tout petits est parfois lourd à gérer et pose des problèmes de sécurité, il est donc proposé de recruter une personne pour gérer ce temps du repas.

Le poste créé serait le suivant :

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 8 heures hebdomadaires (en période scolaire)

Contrat à durée déterminée : du 24/09/2018 au 21/12/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste dans les conditions précitées.

## **IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

### **9. Demande de subvention auprès du Syndicat d'Energie de la Savoie (SDES) pour le remplacement des candélabres de Nancroix (campagne 2018)**

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées, de remplacement des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs du hameau de Nancroix, la commune souhaite améliorer son réseau d'éclairage public en :

- Procédant à l'enfouissement complet du réseau
- Remplaçant les vieux candélabres type « EPA » par de nouveaux candélabres à LED

Le montant total des travaux d'éclairage public envisagés s'élève à 55 860.60 € HT répartis ainsi :

- Fourniture et pose de mats cylindroconique (19 unités): 8 793.20 € HT
- Nouveaux candélabres de style, type « Beauregard 2 », équipés en LED (19 unités) : 14 941.60 € HT
- Fourniture et pose de crosse spirale saillie 0.75 m (19 unités) : 5 700.00 € HT

Les nouveaux luminaires envisagés seront à LED. Leur rapport « flux lumineux / puissance électrique » sera supérieur à 90 lm / W, conformément aux prescriptions du SDES.

La commune peut solliciter le SDES pour une aide financière concernant ces travaux d'éclairage public puisqu'ils contribuent aux économies d'énergie (remplacement de candélabres classiques par des candélabres à LED, moins gourmands en énergie).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention SDES : 5 700.00 € HT
- Autofinancement par le budget communal : 50 160.60 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une subvention auprès du Syndicat d'Energie de la Savoie (SDES) pour le remplacement des candélabres de Nancroix (campagne 2018).

## **V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

### **✓ Prochain Conseil municipal**

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 15 octobre 2018.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***